

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 24 septembre 2015, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Patrick DE SEPIBUS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 3ème séance du Conseil communal de 2015 qu'il ouvre en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Jean-Claude BONELLI, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Davide D'AMBROSIO, Patrick DE SEPIBUS, Maurice FELLI, Luc FESSELET, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, André HEFTI, Blaise HEFTI, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT (2^{ème} appel), Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, John MORIER, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, Fabien PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, Michel TAUXE, Philippe TAUXE, Philippe TISSOT-DAGUETTE, René VAUDROZ, David VON FELTEN, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Joao CARDOSO, Dejan DOLENAC, Eliane HUBERT, Eve KNECHT et Serge MOREL.

Absents : -

Le premier appel fait constater la présence de 37 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2015

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION

Monsieur le Président n'a pas reçu de lettre de démission depuis la dernière séance du Conseil, cependant il reste deux sièges à repourvoir au Forum Socialiste. Il prie Monsieur Daniel NIKLES de faire une proposition.

Ce dernier présente Madame Julia LÖFSTEDT en remplacement de l'un des deux sièges vacants.

Monsieur le Président prie Madame LÖFSTEDT de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil communal et, à l'appel de son nom, elle lève la main droite et répond « je le promets ».

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 3 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Messieurs

Heidi PARLIER

Paul DURGNAT

Ancien employé communal retraité

Werner STANDKE

Il fait part également du décès, hors de notre Commune, de la maman de notre collègue, Madame Kimberly OPPENHEIM.

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 3 nouveau-nés. Il s'agit de :

Dex MOSLAH

Nathan MAURIN

Noé CRISINEL

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Aucun rendez-vous électoral n'a eu lieu depuis notre dernier Conseil.

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil à une seule occasion :

- le 10 septembre, à la réception des nouveaux Bourgeois 2014

**5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 7/2015 :
CRÉATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (SIT)**

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC (For Soc), Président de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur Maurice FELLI (Entente), Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 370'000.00 TTC pour la création d'un Système d'Information du Territoire (SIT),
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS 8/2015 :
ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2016**

Monsieur Maurice FELLI (Entente), Rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2016 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. NOMINATIONS

Aucune.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Messieurs Jean-Marc UDRIOT, Syndic et Denis RIME, Municipal, fournissent quelques informations qui seront jointes au procès-verbal, concernant les sujets suivants :

- Prolongement du train de Feydey à la Place Large – M. UDRIOT

- Création d'un fonds d'investissements pour lits chauds – M. RIME
- Logements – M. UDRIOT
- Halle Freestyle – M. UDRIOT
- Développement des infrastructures scolaires – collège – M. UDRIOT
- Manège – M. UDRIOT

Madame Marie José JULMI :

Sortie des Aînés

La sortie des Aînés a eu lieu le 3 septembre dernier à Interlaken. Quelque 540 invitations ont été adressées et 3 cars ont été nécessaires pour accueillir les 131 personnes inscrites à cette croisière avec repas à bord d'un magnifique bateau sur le lac de Brienz.

AISOL – Rentrée scolaire

Le collège intercommunal du Sépey a été inauguré le 14 août dernier et les élèves HarmoS 9 à 11 secondaire de Leysin et des Ormonts le fréquentent depuis la rentrée scolaire 2015.

L'horaire continu exigé par la loi a été mis en place et de ce fait, les enfants prennent le repas de midi au réfectoire.

Des créneaux horaires sont à disposition des élèves du secondaire, trois après-midi par semaine pour les devoirs surveillés et 54 élèves se sont inscrits.

Refuge de Solacyre

Le site a connu une belle fréquentation cet été. Afin de pouvoir l'exploiter et le rendre accueillant, un investissement d'environ fr. 70'000.-- a été nécessaire.

Il sera ouvert les week-ends jusqu'à fin octobre ainsi que cet hiver durant les vacances de Noël, de février et les week-ends.

Dans le but de créer une Association, un tout-ménage est en cours d'élaboration afin de recruter des membres.

Monsieur Richard CALDERINI :

DMEX (décharge terreuse)

A ce jour, 23'000 m³ de terre naturelle a été déposée, dont 2'500 m³ recyclée et utilisée à la création du chemin d'accès au futur poste de contrôle et de décroûtage. Nous avons estimé judicieux d'utiliser cette marchandise afin de réaliser des places de stationnement provisoires pour l'hiver dans le but d'éviter de parquer des véhicules le long de la route cantonale. Ces matériaux seront réutilisés par la suite pour créer le chemin d'accès définitif à la pisciculture.

Nous espérons encore pouvoir réaliser les drainages et le chemin qui relie provisoirement la pisciculture avant l'hiver. L'enrobé de la route d'accès, le décroûteur et l'implantation de barrières entourant le site d'exploitation sont prévus pour l'année prochaine.

Un mélange de terre et de terreau a été répandu sur la zone supérieure de l'ancienne décharge afin de permettre l'ensemencement cette année encore.

PPA – Plan partiel d'affectation Les Feuilles bis

Dans le cadre du PPA Les Feuilles bis, le terrain de pétanque a du être déplacé et sera réaménagé au printemps prochain devant l'aire forestière.

9. INTERPELLATIONS

Aucune.

10. POSTULATS

Aucun.

11. MOTIONS

Monsieur le Président a reçu une motion et prie Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON (UDC) de bien vouloir en donner lecture.

*Union Démocratique du Centre
Séance du Conseil communal du 24.09.2015*

Dissuader les usagers motorisés d'emprunter les chemins interdits

Préambule

Plusieurs citoyens ont porté à notre connaissance que de nombreux véhicules empruntaient quotidiennement certains chemins communaux, en transit, malgré la signalisation « interdiction générale de circuler » (OSR 2.01), munis de la plaque complémentaire « ayants droits autorisés ». Il s'agit principalement de la route de Quisisana, des chemins du Clos, de la Montagne, de l'Orchis, de Morex et des Fleurettes. Ce trafic de transit a très souvent pour but de gagner quelques secondes en contournant un véhicule plus lent qui circule sur l'artère principale de notre village, raison pour laquelle ces automobilistes roulent à des vitesses relativement élevées, sur des chemins à haute fréquentation de piétons et d'enfants sur le chemin de l'école.

Selon les renseignements obtenus auprès de la gendarmerie de Cernat et de l'Assistant de sécurité publique de Leysin, M. Belkacem, plusieurs contrôles ont été effectués. Il en ressort que la majorité des automobilistes pris en faute font preuve d'une imagination débordante pour trouver des excuses afin de contourner la loi. A ce sujet, la description de ces plaques complémentaires est relativement vague au niveau du droit sur la circulation routière. Même le Rusconi 2015 ne fixe pas précisément les règles relatives aux ayants droit et aux riverains.

Il est clair que la fermeture physique de ces routes ne peut être imaginée, en raison des véhicules de livraison, ceux du service de déneigement et ceux destinés aux secours. La pose d'obstacles, obligeant les automobilistes à les contourner, nous semble également peu propice pour les mêmes raisons. Par contre, l'installation de ralentisseurs de vitesses (concaves, convexes fixes ou démontables pour l'hiver) pourraient dissuader ces usagers peu scrupuleux d'utiliser sans droit ces chemins.

Texte de la motion

Nous donnons mandat à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des ralentisseurs de vitesse sur la route de Quisisana et sur les chemins du Clos, de la Montagne, de l'Orchis, de Morex et des Fleurettes, obligeant ainsi les automobilistes à ralentir fortement à leur passage et, in fine, les dissuader de transiter par ces axes pourtant interdits à la circulation.

Pour l'UDC Leysin

Jean-Blaise Clapasson

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il soumet au vote la prise en considération de cette motion qui est acceptée à la majorité.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Halte de Versmont et gare du Village

Monsieur Serge PFISTER fait part de quelques préoccupations d'usagers du train, dont lui-même fait partie, notamment au sujet de l'état extérieur et intérieur des gares du Village et de Versmont qui présentent un aspect négatif (peinture, marquise, râtelier pour vélos, etc..) malgré les travaux de peinture en cours. Il constate que les WC publics de la gare du Village sont toujours fermés et rappelle que lors de la séance du mois de juillet 2013, Monsieur Bernard GRANDJEAN avait demandé si la Commune pouvait obtenir une remise en état de ces derniers.

Il constate également une communication insatisfaisante des TPC à l'attention des voyageurs. En effet, au mois de juin dernier, suite à un déraillement, dont la remise en état a duré plusieurs jours, une simple feuille de papier a été placardée à l'entrée de la salle d'attente de la gare du Village informant les usagers que les trains ne circulant pas, ils devaient se rendre jusqu'à la Place de la Tour d'Aï pour prendre le bus.

Pour les personnes qui travaillent, cela peut créer une source d'ennui avec l'employeur et également pour les touristes qui ratent un avion. Nos hôtes ont non seulement une mauvaise image à leur arrivée à Leysin mais également lors de leur départ.

Il existe une application pour smartphone pour les CFF et les TPC, mais il semble visiblement que ces derniers ne communiquent pas assez rapidement avec les CFF puisque ces dérangements ne sont pas signalés sur internet ou sur lesdites applications.

Globalement le service des TPC est de bonne qualité. Toutefois, il propose à la Municipalité de mettre en place, en collaboration avec ces derniers, des panneaux d'affichage, éventuellement électroniques, au départ des deux ou trois chemins principaux qui mènent aux gares du Village et de Versmont afin que la clientèle soit avisée au plus vite de tout dérangement. Il prie la Municipalité de communiquer ces quelques points aux TPC et de tenir informé les membres du Conseil de toute décision.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT précise que durant cet été, le Chef du service des travaux, le Directeur des TPC et lui-même ont effectué une visite des 4 gares et que depuis lors, des travaux de rénovation ont été entrepris et un cahier des charges établi pour la répartition des tâches entre la Commune et les TPC.

La Municipalité se chargera de transmettre ces doléances à la direction des TPC et fera un point de situation au Conseil communal.

Par ailleurs, il existe un problème global de signalisation dans le Village. Ce dossier est actuellement traité par Monsieur Denis RIME dans le cadre de la CITAV (Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises). Un concept de signalisation touristique cantonale, régionale et locale est sur le point d'aboutir. Cependant, tous les établissements ne pourront être signalés et une sélection des pôles d'intérêt sera nécessaire afin d'éviter de perdre en lisibilité. Nous envisageons également de poser des panneaux électroniques d'informations aux endroits stratégiques du village uniquement.

Sortie des Aînés

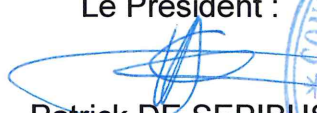
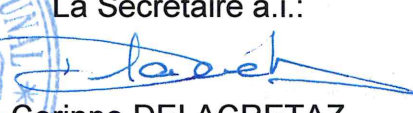
Au nom de toutes les personnes du 3^{ème} âge qui ont eu la possibilité de participer à cette merveilleuse sortie des Aînés dans le canton de Berne, Monsieur André HEFTI remercie la Municipalité et tout particulièrement Madame Marie José JULMI, qui s'est chargée de l'organisation.

Pour vos agendas, la prochaine séance du Conseil communal est fixée au jeudi 10 décembre 2015 à 20h15 et sera suivie du traditionnel apéritif.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 38 personnes.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à tous une bonne soirée. Il clôt cette assemblée et lève la séance à 21h15.

Leysin, le 24 septembre 2015

Pour le Conseil communal :
Le Président : La Secrétaire a.i.:
 
Patrick DE SEPIBUS Corinne DELACRETAZ



Annexes : Communications de la Municipalité

COMMUNICATION A L'ATTENTION DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

PROLONGEMENT DU TRAIN DE FEYDEY A LA PLACE LARGE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Par cette communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal au sujet du développement du projet de prolongement du train de la Gare du Feydey à la Place Large.

Préambule :

Nous nous permettons de vous rappeler que dans le courant de l'automne 2008, le tribunal administratif a refusé le prolongement du train Aigle-Leysin jusqu'à la Berneuse, essentiellement en raison de la problématique liée à la préservation de la faune et de la flore ainsi que de son financement. Le Conseil d'Administration des TPC a renoncé à recourir contre cette décision. Par contre, il a été décidé de mettre en place une « taks force » en vue de renforcer l'accessibilité à Leysin. Celle-ci a été composée de représentants des TPC, de la Municipalité, de TLML SA ainsi que de représentants du Canton de Vaud.

Un mandat d'étude de prospective et d'exploitation a été attribué à Messieurs Alain Boillat et Martin Vogt, conseillers en transports publics. Les frais découlant de cette mission ont été financés à 80% par le Canton. Les intentions suivantes doivent impérativement être prises en comptes :

- ✚ La Commune de Leysin a la volonté politique de revoir la desserte interne de son territoire comme son accessibilité en vue d'une plus grande attractivité du Village
- ✚ Les Transports Publics du Chablais (TPC) sont partie prenante à la réflexion car ils souhaitent renforcer leur utilité pour mieux répondre aux besoins de mobilité actuels et futurs de Leysin
- ✚ TLML SA voit son développement en premier lieu dans une meilleure interconnexion des moyens de déplacement existants ou futurs

Le but est d'avoir à disposition un rapport avec propositions de solutions à même de combler les lacunes de la desserte et de l'accessibilité actuelles de notre Village. Il s'agit donc de proposer d'une part un système cohérent multimodal de mobilité permettant à la Commune de Leysin et sa région de devenir plus attractive, ce d'autant qu'elle est la Station touristique la plus proche de Lausanne et d'autre part, des solutions, des moyens de déplacement selon variantes réalisables sur le plan technique, économique, de l'exploitation, de l'investissement et finançable au vu des possibilités légales pouvant entrer en considération (Commune, Canton, Confédération, privés partenariat-public-privé etc.).

Développement du projet :

Dessertes depuis l'extérieur

Dans le courant du printemps et de l'été 2010, toutes les pistes explorées sont présentées et après judicieuse appréciation de situation, la variante « Gare du Feydey – Rue du Commerce par tunnel – Place Large » est sélectionnée. Dans le courant de l'année 2011, à l'occasion de la sortie annuelle du Département des Infrastructures à Leysin, La Municipalité fait part des projets de mobilité à Leysin et met en exergue la variante précitée.

Dans le cadre du projet Alpes Vaudoises 2020 le prolongement de la Ligne Aigle Leysin jusqu'à la Place Large a rencontré un écho très favorable au niveau des instances cantonales. Les TPC ont également été sollicités afin d'intégrer cet objet dans leur planification d'investissements.

La Municipalité a également été orientée que le transit par le dépôt d'Aigle sera supprimé, ce qui va permettre un sensible gain de temps de transport sur la ligne Aigle-Leysin et l'intégralité du parc véhicules devra obligatoirement être remplacé dans les années 2023.

Au début de cette année, nous avons été informés que ce projet a été retenu dans la planification Prodes EA 2030 (programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire – étape d'aménagement) de la Confédération.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du point de vue technique et financier de ce projet, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a confirmé l'octroi d'une contribution d'amélioration technique à fonds perdus d'un montant de Fr. 378'000.--.

Les TPC disposent d'un crédit de fr. 100'000.-- pour les frais d'avant-projet. Des études géologiques ont été réalisées et un mandat confié au Bureau Luscher Architectes concernant l'insertion de la nouvelle gare à la Place Large à Leysin.

Un bureau d'appui à maître d'ouvrage (BAMO) a été mandaté par les TPC afin de réunir le maître d'ouvrage, l'Etat de Vaud, la Commune de Leysin, les divers bureaux de géologues, ingénieurs, architectes et géomètres dans le but de mettre au point l'étude de faisabilité qui devra être transmise à l'OFT d'ici au mois d'octobre 2015.

A ce jour, les forages géologiques ont été réalisés et le groupe de travail pour l'étude de faisabilité se réunit régulièrement. Cependant, force est de constater que le développement de ce projet est sujet à l'acceptation des crédits par les chambres fédérales.

Mobilité interne

En parallèle au projet de prolongement de la voie ferrée en direction de la Place Large, la Municipalité a chargé un bureau d'études de procéder à une étude de la mobilité à l'intérieur de notre Village. Le Mandat a porté sur :

- ⬇ Un diagnostic territorial
- ⬇ Un dimensionnement du concept multimodal
- ⬇ Une étude d'intégration.

La Municipalité a tout particulièrement été intéressée par le concept novateur de système de transport électrique « Cristal » avec 8 véhicules exploités en mode navette et en mode libre-service avec deux lignes d'une fréquence de 30 minutes entre Crettaz et le Haut du Village et Crettex-Jaquet – Les Esserts.

Une expérimentation serait envisageable sur la période hivernale de décembre 2018 à mars 2019 avec 4 véhicules qui seraient mis à disposition par Lohr Industrie.

Dans le cadre d'un projet pilote de l'ensemble des Alpes Vaudoises, la Municipalité propose de contacter la DGMR afin de déposer un dossier et éventuellement obtenir un soutien des instances cantonales.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Jean-Marc Udriot

Jean-Jacques Bonvin



COMMUNICATION A L'ATTENTION DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

CREATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENTS POUR LITS CHAUDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Par cette communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal au sujet du développement du projet Leysin 2020 – création d'un fonds d'investissements pour lits chauds.

Préambule :

Nous nous permettons de vous rappeler que, lors de la séance du 5 mars dernier, le Conseil Communal de Leysin s'est déterminé de manière favorable sur le préavis 04/2015, à savoir :

- ✦ autoriser la Municipalité à consentir à Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA un crédit de fr. 5'500'000.-- afin de constituer un fonds d'investissements pour lits chauds,
- ✦ autoriser, pour ce faire, la Municipalité à financer ce prêt par un prélèvement sur les liquidités courantes,
- ✦ autoriser la Municipalité à conclure avec Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA une convention rédigée en collaboration avec la Commission des finances, réglant les divers aspects du prêt consenti,
- ✦ autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération financière proposée.

Bref rappel :

La perte des lits marchands dans les Alpes Vaudoises avoisine un taux de 50%. Notre Commune n'a pas échappé à cette érosion et dès 2010, la Municipalité a mis sur pied le principe d'une rétrocession de 50% du montant de la taxe de séjour encaissée en faveur des établissements qui investissent dans des travaux d'amélioration avec le but d'augmenter la qualité d'hébergement de leur clientèle. Force est de constater que cette mesure est clairement insuffisante. En effet, il s'agit actuellement non seulement de maintenir la taille critique au niveau du nombre de lits, de la grandeur des établissements mais également de rénover ces derniers afin de mettre à disposition de nouveaux lits qui doivent être en phase avec les attentes de la clientèle. Par la mise à disposition de ces moyens, la Municipalité souhaite la mise sur pied d'un cadre stratégique de l'avenir hôtelier dans notre village en tenant compte de sa vocation sportive, de formation et de loisirs.

Développement administratif du dossier :

Dès le mois d'avril 2015, la Municipalité s'est mise à la tâche afin de rédiger un projet de contrat de prêt concernant les investissements pour lits chauds hôteliers de Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA. Lors de la séance du 18 mai 2015, ce dernier a été soumis à la

Commission des Finances qui, après étude minutieuse, l'a quelque peu remanié et avalisé les clauses qui précisent la destination du prêt, son taux d'intérêts, la durée d'amortissement ainsi que les garanties.

Tous les partenaires ont signé une convention au mois de juin 2015 et la Commune a procédé aux transferts des fonds en faveur de Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA.

Développement projet Hôtelier :

Les conditions cadres mises en place, TLML SA s'est porté acquéreur de la Compagnie Hôtelière des Alpes Vaudoises propriétaire du Central Résidence. Cette dernière est également actionnaire de REAT SA, société qui exploite l'Alpine Classic Hôtel. Une seule société subsistera en l'occurrence la Compagnie Hôtelière des Alpes Vaudoises. Son Conseil d'Administration s'est organisé avec comme base celui de TLML SA et devrait dès lors s'articuler comme suit :

- Hefti André – Président
- Oguey Michel – Vice-Président
- Bonelli Jean-Claude – Directeur et Administrateur délégué
- Petitpierre Philippe – Administrateur
- Udriot Jean-Marc – Administrateur

Cette société contrôle donc intégralement l'Hôtel Central Résidence ainsi que l'Alpine Classic Hôtel. Dans le courant de l'automne 2015, l'investissement de 2 millions de francs permettra à ce dernier de passer de 230 à 450 lits. Toute la partie restauration sera également totalement renouvelée.

Développement Remontées Mécaniques :

Au niveau des Remontées Mécaniques, un dossier a également été déposé auprès de l'Office Fédéral des Transports afin de procéder à la reconstruction de trois installations :

- ✚ Brion – Mayen
- ✚ Brion – Le Fer (TSD4 Le Fer – Brion – Mayen – Tête d'Aï)
- ✚ Choulet – Le Fer (TSD4 Choulet – Le Fer).

Une mise à l'enquête publique est planifiée pour le mois d'octobre 2015.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

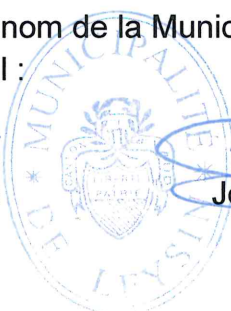
Au nom de la Municipalité :

Le Municipal :

Le Secrétaire :


Denis Rime


Jean-Jacques Bonvin



COMMUNICATION A L'ATTENTION DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Par cette communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal au sujet de différents projets de développement notamment concernant les logements à loyers modérés - halle Freestyle – Ecoles.

Logements :

Suite à l'acceptation du préavis 04/2015 – Leysin 2020, le postulat suivant a été déposé par Monsieur Bernard Grandjean du Forum Socialiste :

« Il serait souhaitable que la Municipalité de Leysin s'intéresse à la création et au maintien de logements à loyers modérés sur le territoire de notre commune, en lien direct avec le renforcement du nombre de lits marchands dans notre région, puisqu'il ne s'agira pas seulement de proposer une offre hôtelière diversifiée, mais également de permettre aux employés que le projet ne manquera pas d'attirer de pouvoir se loger à Leysin. La création de logements à loyers modérés devrait être projetée en parallèle avec la réflexion menée par la Municipalité concernant le développement touristique et économique évoqué par le préavis 04/2015. Il me paraît judicieux de proposer à la Municipalité de mener une réflexion et de produire un rapport à ce sujet ».

La Municipalité s'est donc approchée du Bureau Atlante Développement Sàrl afin de lui confier un mandat global d'études de faisabilité pour la réhabilitation des anciens bâtiments scolaires. Elle concernera les immeubles Belmont, Le Collège, l'Oasis, Le Verger, La Maison de Commune, Le Préau et la Salle de gymnastique avec garage.

Le dossier comprendra une analyse de la vétusté de chaque bâtiment, une approche des typologies existantes ainsi que des possibilités de réhabilitation en logement ou en surfaces administratives notamment pour l'ancien collège, avec rapport pour chacun des bâtiments étudiés avec budget pour les travaux à réaliser.

Halle Freestyle :

Depuis quelques années, la Municipalité examine la pertinence d'un regroupement des Centres Sportifs de la Place Large à Crettex-Jaquet. Dans le cadre d'Alpes Vaudoises 2020, cet objet fait partie d'une fiche d'évaluation de projet qui concerne Leysin. Le préavis 21/2011 pour un crédit d'étude pour l'opportunité de création d'un pôle d'activités sportives à Crettex-Jaquet et le réaménagement des espaces libres à la Place Large a été validé par le conseil communal lors de la séance du 15 décembre 2011. La controverse qui a souvent émergé concerne l'affectation des infrastructures de la Place Large.

A ce jour, La Municipalité a été démarchée au sujet d'un concept fun et innovant proposant des sports freestyle indoor tels que l'escalade, skateboard, trampoline, ski & snowboard, surf dans un même lieu. Ce projet pourrait contribuer activement au succès du freestyle Suisse d'un point de vue professionnel et touristique et il existe en Suisse romande, une réelle opportunité de marché.

Il sera dès lors judicieux d'évaluer l'opportunité de destiner le site de la Place Large à de telles activités et de procéder au regroupement des infrastructures sportives GSL SA à Crettex-Jaquet.

Développement des infrastructures scolaires - Collège :

La construction du collège à Leysin suit son cours. A ce jour, le planning tant au niveau délai que financier est totalement respecté mais les conditions météorologiques de ces prochains mois seront prépondérantes pour un total respect du calendrier fixé.

Dans le courant de cet automne, en ce qui concerne les marchés publics, seront réalisés : un appel d'offres sur invitation concernant le mobilier et un appel d'offres en procédure ouverte pour la restauration scolaire.

De plus, le développement des infrastructures scolaires verra la collaboration avec l'Association Intercommunale Scolaire Les Ormonts-Leysin (AISOL) s'intensifier, tout particulièrement en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Jean-Marc Udriot

Jean-Jacques Bonvin



COMMUNICATION A L'ATTENTION DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

MANEGE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Par cette communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal au sujet du développement du projet du Manège.

Préambule :

L'Office du Tourisme de Leysin, soucieux d'offrir aux hôtes de la Station la possibilité de pratiquer l'équitation, décidait de construire un manège. En 1967 il obtint, à cet effet, de Madame Rosalie Besse, la constitution, en sa faveur, d'un droit de superficie sur la parcelle RF no 866 sise au lieu-dit Léchères du Stand.

Lorsqu'en 1975 la Commune acheta les installations sportives appartenant à l'Office du Tourisme, ce droit de superficie fut également transféré dans le patrimoine communal. Ce dernier arrivant à échéance le 3 mars 1997 et la Commune bénéficiant d'un droit de préemption, l'Hoirie BESSE a proposé à la Municipalité d'acquérir la parcelle sur laquelle est érigé le Manège. Simultanément, Messieurs Rémy et Gilbert Besse ont également offert de vendre la parcelle adjacente RF no 867.

C'est en 1999 que cette infrastructure a subi les affres de la tempête « Lothar » et l'ECA nous a bonifié la somme de fr. 249'800.--, montant affecté actuellement aux fonds de reconstruction du manège.

Développement du projet :

Au fil des années le Conseil Communal ainsi que la Municipalité ont été sollicités à de nombreuses reprises, tant par des cavaliers et que par des organismes de la protection des animaux concernant le bien-être du cheval, afin d'améliorer et trouver une solution qui permette de remédier aux problèmes liés à la vétusté de ces infrastructures.

Le manège a de tous temps constitué une diversification touristique pour notre Village et le besoin de ce produit existe réellement.

Plusieurs études d'opportunités d'implantation sur différents sites ont été réalisées. A ce jour, avec les nouvelles techniques de construction, la Municipalité pense à un réaménagement intégral du bâtiment sur son site actuel.

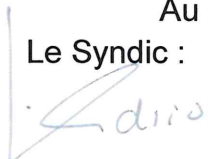
Dès lors, elle souhaite attribuer un mandat d'études dans ce sens et par la suite, vous soumettre un préavis détaillé concernant le mode d'intervention ainsi que les coûts engendrés.

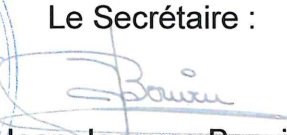
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :


Jean-Marc Udriot


Jean-Jacques Bonvin

